

ARRÊTÉ N° 2021 - 715

Fixant le calendrier des vacances scolaires de l'année 2022 à Wallis et Futuna

*Le Préfet, Administrateur Supérieur des îles Wallis et Futuna
Officier de l'ordre national du Mérite*

- VU la loi n°61-814 du 29 juillet 1961 modifiée, conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer ;
VU le code de l'éducation ;
VU le décret du Président de la République en date du 25 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Hervé JONATHAN, Administrateur Général, en qualité de Préfet, Administrateur Supérieur des îles Wallis et Futuna ;
VU la convention 2020-2025 du 04 juin 2020 portant concession à la mission catholique de l'enseignement du premier degré sur le Territoire des îles Wallis et Futuna, notamment son article 12 ;
VU l'avis favorable émis par le comité technique spécial dans sa séance 06 juillet 2021.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le calendrier des vacances scolaires de l'année 2022 à Wallis et Futuna est fixé comme suit :

Rentrée des enseignants	Vendredi 11 février 2022
Rentrée des élèves	Lundi 14 février 2022
Vacances 1 ^{ère} période	Samedi 2 avril au dimanche 17 avril 2022
Vacances 2 ^{ème} période	Samedi 4 juin au dimanche 19 juin 2022
Vacances 3 ^{ème} période	Samedi 6 août au dimanche 21 août 2022
Vacances 4 ^{ème} période	Samedi 8 octobre au dimanche 23 octobre 2022
Début des vacances d'été	Samedi 17 décembre 2022

Les enseignants de l'enseignement secondaire appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens.

Article 2 : Le secrétaire général, le vice-recteur des îles Wallis et Futuna et le chef du service de la réglementation et des élections sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié au Journal Officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera.

Mata'Utu, le

18 AOUT 2021

Le Préfet, Administrateur Supérieur
des îles Wallis et Futuna

AMPLIATIONS :

Vice-rectorat : 1
DEC : 1
STJS : 1
STOSVE : 1
SRE/JOWF : 2
Circonscription d'Uvéa : 1
Délégation de Futuna : 1
AT / CP : 1

